YERRES

Secrétariat général
N° tél. : 01.69.49.76.68
N/Réf. : OC/BP/ICM

DECISION N° 2022/086

OBJET : Contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec la SARL TEAM CONCEPT relatif à l'élaboration du programme technique et fonctionnel, ainsi que du dossier de demande de subventions pour l'opération de réhabilitation et d'extension du centre de loisirs de Grosbois, 12 rue des Dames, à Yerres

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune a besoin de constituer rapidement le programme technique et fonctionnel, ainsi que les dossiers de demande de subventions de travaux en découlant, pour l'opération de réhabilitation et d'extension du centre de loisirs de Grosbois, sis 12 rue des Dames, à Yerres,

CONSIDERANT que la candidature et l'offre de la SARL TEAM CONCEPT répondent aux attentes de la Collectivité,

D E C I D E

DE PASSER le contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec la SARL TEAM CONCEPT, sise 101 rue de Paris 77200 TORCY, relatif à l'élaboration du programme technique et fonctionnel, ainsi que du dossier de demande de subventions pour l'opération de réhabilitation et d'extension du centre de loisirs de Grosbois sis 12 rue des Dames, à Yerres,

DIT que les honoraires de la mission s'élèvent à 26 750 euros HT,

DIT que les crédits sont prévus au Budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 25 mars 2022.

Le Maire,
Conseiller départemental,

MAIRIE D'YERRES * 91 (ESSONNE)

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220325-2022-86-AU
Date de télétransmission : 30/03/2022
Date de réception préfecture : 30/03/2022